

Kédange-sur-Canner

Agressions de maires : tous les élus s'engagent et adoptent une motion



Le club de pêche du village, l'Association de pêche kédangeoise, exerce un bon partenariat avec les écoles du Regroupement intercommunal pédagogique (RPI).

Les associations sont le moteur de la vie communautaire à Kédange-sur-Canner. Au programme du dernier conseil municipal : débats et justifications des subventions aux associations, et motion pour la défense des maires notamment. De plus, la commune s'engage en faveur de la promotion de la lecture publique.

Lors de la dernière séance du conseil municipal, sous la présidence de Jean Kieffer, maire de Kédange-sur-Canner, les élus ont adopté une décision modificative du budget primitif 2023.

● Plusieurs subventions aux associations

Puis ils ont arrêté, par douze voix pour et trois abstentions, les subventions 2023 aux associations locales pour un montant total de 7 500 €, réparti ainsi : 1 800 € pour l'Aicla des sapeurs-pompiers ; 350 € pour la section UNC (Anciens com-

battants) de Kédange et environs ; 150 € pour l'Association des donneurs de sang de Kédange et environs ; 1 800 € pour les footballeurs de l'ES2K (Entente sportive Kœnigsmacker - Kédange) ; 450 € pour le nouveau club de handball féminin ; 400 € pour la Boule kédangeoise ; 300 € pour l'Association des parents d'élèves (Ape) ; 250 € pour l'Association de pêche kédangeoise (APK) ; 1 900 € pour la gym volontaire de Kédange ; et 100 € pour le club de volley.

Le maire a noté : « L'activité de ces deux dernières associations pour la vie kédangeoise justifie bien ces montants attribués. »

● Lecture publique

Les édiles ont validé un avenant à la convention avec le Département pour la promotion de la lecture publique.

● Fourrière du Joli Bois

Les communes de Havange et de Haute-Kontz adhéreront à la fourrière du Joli Bois.

● Convention avec Agestra

Les élus ont conventionné avec Agir ensemble pour la santé au travail afin de suivre la santé des agents communaux.

● Motion pour la défense des maires

La fin de la séance fut marquée par un moment d'émotion. Le maire a abordé le rapport relatif à l'incendie criminel dont a été victime le maire de Saint-Brevin-les-Pins, Yannick Morez, le 22 mars 2023, ainsi que les nombreuses menaces et insultes subies par les élus qui soutenaient le projet de réaménagement du Cada (Centre d'accueil des demandeurs d'asile), présent sur la commune depuis 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a condamné fermement ces agressions à l'encontre des élus de la République dans l'exercice de leur mandat. Il a invité les autorités à mettre en œuvre les moyens d'en retrouver les auteurs et a adopté la présente motion.